


CARTON DE JUSTIFICATION D'ABSENCE

(à remettre au(x) professeur(s) dès le retour de l'élève au cours)

Décret du 02/06/98 Article 14 §2 : « ... l'élève ne peut être régulier lorsque, sur l'ensemble des cours organisés entre le 1er octobre et le 31 janvier de l'année scolaire concernée, il totalise plus de 20 % d'absences injustifiées. Le Gouvernement fixe les règles selon lesquelles les présences et absences des élèves sont comptabilisées et justifiées. »

 <p>ACADÉMIE DE WELKENRAEDT PAROLE / DANSE / MUSIQUE</p>	Nom :	Professeur(s) :
	Prénom :	Cours : Degré :
	Date(s) de l'absence : du/...../20..... au/...../20.....	Nom, prénom et signature du responsable

Motif de l'absence :

M MALADIE-RAISON MEDICALE (**certificat médical à fournir pour une absence de plus de 3 jours consécutifs**)

E ACTIVITE SCOLAIRE (classes vertes, classes de neige, excursions...)

C DIFFICULTE ACCIDENTELLE DE COMMUNICATION (intempéries, panne de voiture, neige, grève, embouteillages)


Commentaire :

TOUTE AUTRE ABSENCE SERA CONSIDEREE COMME INJUSTIFIEE

CARTON DE JUSTIFICATION D'ABSENCE

(à remettre au(x) professeur(s) dès le retour de l'élève au cours)

Décret du 02/06/98 Article 14 §2 : « ... l'élève ne peut être régulier lorsque, sur l'ensemble des cours organisés entre le 1er octobre et le 31 janvier de l'année scolaire concernée, il totalise plus de 20 % d'absences injustifiées. Le Gouvernement fixe les règles selon lesquelles les présences et absences des élèves sont comptabilisées et justifiées. »

 <p>ACADÉMIE DE WELKENRAEDT PAROLE / DANSE / MUSIQUE</p>	Nom :	Professeur(s) :
	Prénom :	Cours : Degré :
	Date(s) de l'absence : du/...../20..... au/...../20.....	Nom, prénom et signature du responsable

Motif de l'absence :

M MALADIE-RAISON MEDICALE (**certificat médical à fournir pour une absence de plus de 3 jours consécutifs**)

E ACTIVITE SCOLAIRE (classes vertes, classes de neige, excursions...)

C DIFFICULTE ACCIDENTELLE DE COMMUNICATION (intempéries, panne de voiture, neige, grève, embouteillages)


Commentaire :

TOUTE AUTRE ABSENCE SERA CONSIDEREE COMME INJUSTIFIEE

CARTON DE JUSTIFICATION D'ABSENCE

(à remettre au(x) professeur(s) dès le retour de l'élève au cours)

Décret du 02/06/98 Article 14 §2 : « ... l'élève ne peut être régulier lorsque, sur l'ensemble des cours organisés entre le 1er octobre et le 31 janvier de l'année scolaire concernée, il totalise plus de 20 % d'absences injustifiées. Le Gouvernement fixe les règles selon lesquelles les présences et absences des élèves sont comptabilisées et justifiées. »

 <p>ACADÉMIE DE WELKENRAEDT PAROLE / DANSE / MUSIQUE</p>	Nom :	Professeur(s) :
	Prénom :	Cours : Degré :
	Date(s) de l'absence : du/...../20..... au/...../20.....	Nom, prénom et signature du responsable

Motif de l'absence :

M MALADIE-RAISON MEDICALE (**certificat médical à fournir pour une absence de plus de 3 jours consécutifs**)

E ACTIVITE SCOLAIRE (classes vertes, classes de neige, excursions...)

C DIFFICULTE ACCIDENTELLE DE COMMUNICATION (intempéries, panne de voiture, neige, grève, embouteillages)

Commentaire :

TOUTE AUTRE ABSENCE SERA CONSIDEREE COMME INJUSTIFIEE